

Déclaration de la CGT-FO au Conseil Supérieur de l'Éducation

du jeudi 16 mai 2013

Monsieur le Directeur, mesdames, messieurs,

Aujourd'hui se mettent en place les mesures pour la rentrée scolaire de septembre 2013.

Pour la Confédération Force Ouvrière comme pour sa Fédération de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle, la rentrée 2013 s'organise sous le signe de la rigueur et de l'austérité. Austérité et rigueur sur les salaires, austérité et rigueur avec la MAP. Austérité et rigueur encore dans les annonces sur les retraites.

Pour la rentrée scolaire 2013, les chiffres sont maintenant connus de tous. Derrière les effets d'annonce, il y a la réalité : les postes annoncés suffiront à peine à faire face à la démographie scolaire, sans parler même d'une amélioration pour les élèves et les personnels. Dans certains secteurs comme les lycées professionnels, les fermetures de sections, de postes ne connaissent aucune pause. En un mot, la rentrée 2013 connaîtra pour les élèves et les personnels une nouvelle dégradation.

Les dernières déclarations contradictoires du ministre dans la presse montrent que sur les principaux dossiers auxquels il a attaché son nom, rien n'est réglé, ni sur les rythmes scolaires alors que 80% des communes de France ont refusé de les mettre en œuvre en 2013, ni sur le projet de loi de refondation, aucun consensus n'existe, les votes dans cette assemblée l'ont montré à plusieurs reprises. La situation reste marquée par la puissante grève du 12 février.

Comment le ministre peut-il penser qu'il pourrait surmonter cette situation en proposant à la signature des organisations syndicales un « protocole » qui exige un accord avant même que la moindre discussion n'ait commencé. Notre fédération a demandé que ce protocole soit retiré. Les informations les plus diverses circulant à ce sujet, qu'en est-il ? Le ministre a-t-il abandonné son protocole ? Est-il maintenu ? Si tel était le cas, le ministère n'aurait pas la signature de Force Ouvrière qui pour autant demande l'ouverture de négociations.

Comment le ministre peut-il penser que la mise en place d'un comité de suivi sur les rythmes scolaires peut effacer, quelles que soient les personnalités qui le composent, le rapport de force qui s'est exprimé le 12 février à l'appel en particulier de Force Ouvrière, du SNUIPP et de la CGT ?

C'est pour cela que Force Ouvrière ne peut que rappeler aujourd'hui sa volonté que s'ouvre avec le ministère de véritables négociations sur les revendications des personnels, ce qui nécessite – et c'est la voie de la sagesse- l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires et l'abandon du projet de loi de refondation.